

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et Antigua-et-Barbuda portant modification de l'accord entre la Communauté européenne et Antigua-et-Barbuda relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée

L'accord entre l'Union européenne et Antigua-et-Barbuda portant modification de l'accord entre la Communauté européenne et Antigua-et-Barbuda relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2021, la procédure prévue à l'article 2 dudit accord ayant été achevée le 10 mai 2021.
